



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 4 décembre 2025

Délibération n° 2025 - 48

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procuration(s)	absent(s)
29	24	5	0

Le 4 décembre 2025 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 28 novembre 2025 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — Mme Agnès PONCELIN — M. Claude MAZARS — Mme Delphine SCHLEGEL — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Serge ADALLA — M. Pierre HAGEMAN — M. Éric FLESSELLES — Mme Francine PEDRO — M. Alain HUGUET — Mme Nadège HUGUET — M. Alain GROSDET — M. Francis DEFANOUX — Mme Amélie GUILLOU — Mme Corinne TANGUY — M. Éric FOURNIER — Mme Martine ANTONA RINGOT — Nicolas SERERO — M. Bruno AFONSO — Mme Stéphanie BARBARA VAGEON — M. Arnaud LOPEZ — M. Marc FARGEAU — Mme Annie SÉTINE.

Procurations : Mme Manuela RAMIREZ donne pouvoir à Mme Corine TANGUY
Mme Sylvie BELLAVOINE donne pouvoir à Mme Agnès PONCELIN
M. Joël SOUSA donne pouvoir à M. Éric FLESSELLES
M. Jean-Pierre NOUVELON donne pouvoir à M. François DAIRE
Mme Stéphanie FUCHS donne pouvoir à M. SERERO

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Delphine SCHLEGEL.

OBJET : REVALORISATION DES TARIFS DES CIMETIÈRES COMMUNAUX

Sur proposition de Madame Agnès PONCELIN,

Les tarifs des concessions proposées dans nos cimetières n'ayant pas été revalorisés depuis 2017, il est nécessaire de les revaloriser.

Il est possible d'opérer à ce jour un rattrapage afin de se mettre en conformité avec les tarifs du marché, tels que présentés ci-dessous :

DURÉE	CIMETIÈRE		COLUMBARIUM		PLAQUE COLUMBARIUM	
	2017	2026	2017	2026	2017	2026
6 ans				100 €		
10 ans	100 €	150 €				
15 ans			179 €	250 €		
30 ans	366 €	450 €				

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

.../...

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Madame Agnès PONCELIN,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223.14, L 2223.15, et L 2223.22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2017 fixant les tarifs des concessions et du columbarium à compter de l'année 2017,

CONSIDÉRANT qu'il y a ainsi lieu de fixer lesdits tarifs à compter de l'année 2026 et de se mettre en conformité par rapport aux tarifs du marché.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE d'appliquer au 1^{er} janvier 2026, les tarifs suivants :

DURÉE	CIMETIÈRE		COLUMBARIUM		PLAQUE COLUMBARIUM	
	2017	2026	2017	2026	2017	2026
6 ans				100 €		
10 ans	100 €	150 €			717€	750€
15 ans			179 €	250 €		
30 ans	366 €	450 €				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a adopté à l'unanimité.

SUFFRAGES EXPRIMÉS	29
POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signé après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 9 décembre 2025

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.